
**ENGAGEMENT PRIS DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 2
A L'ACCORD GROUPE SUR LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DU
COMITE INTER-ENTREPRISES THALES**

A l'issue de la signature de l'Avenant n° 2 à l'Accord Groupe sur la composition et le fonctionnement du Comité Inter-Entreprises, la Direction de Thales s'engage sur le point suivant :

- *Prise en charge, en un seul règlement, de la Connexion réseau informatique à hauteur de 15 000 € maximum.*

Fait à La Défense en 10 exemplaires, le ...12/06/... 2015

Pour Thales, Pierre GROISY, DRH France

CFDT
Didier GLADIEU

CFE-CGC
José CALZADO

CFTC
Véronique MICHAUT

CGT
Laurent TROMBINI